

Bonjour,

Voici les quelques réflexions que m'inspire ce projet de PLU :

Les travaux de révision du PLU ont débuté le 25 mars 2015, il y a donc plus de 6 ans. C'est long ... Durant ces six années nous avons vu fleurir sur notre commune de multiples lotissements en extension d'agglomération, et même en extension de hameaux au mépris des préconisations du SCOT qui propose une densification de l'habitat à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante. Ces lotissements proposent majoritairement des habitations en maisons individuelles alors que les ambitions annoncées dans le PLU expriment une volonté de diversité entre habitat individuel et logements en petits collectifs et nécessité de répondre aux demandes importantes de logement locatif.

La possibilité de restaurer 53 anciens bâtiments agricoles pour en faire des habitations ne me paraît pas judicieuse. Cela va conduire à encore plus de mitage et risque de générer des conflits de voisinage entre les nouveaux habitants et les paysans qui exercent leurs activités agricoles à proximité.

Il serait de plus souhaitable que ce PLU soit l'occasion pour la commune de s'engager à accompagner les agriculteurs qui le souhaitent dans leurs démarches vers une conversion en bio, à créer avec eux une filière pour acheter leur produits pour alimenter les cantines.

POUR LES ZONES A URBANISER A VOCATION D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES il est recommandé dans les orientations d'aménagement de prévoir des règles pour l'implantation des bâtiments et des parkings. Mais il s'agit de simples préconisations sans aucune obligation et il est probable que l'on continuera d'avoir des implantations anarchiques, sans harmonisation architecturale des différentes unités ni cohérence des aménagements paysagés aux alentours. Il faut des règlements de zones d'activités beaucoup plus précis avec des contraintes.

D'autre part la réflexion sur l'implantation des zones d'activités doit se faire avec les autres communes. Pourquoi prévoir une autre zone d'activité route de Tréogat à proximité du nouveau lotissement de Kersulec alors que des emplacements sont encore disponibles dans les zones d'activités sur des communes proches (Pouldreuzic, Plozevet et Plogastel) ?

Dans la pièce numéro 3 du projet de PLU définissant les Orientations d'Aménagement et de Programmation, il est précisé que le nouveau PLU s'engage à favoriser la place des piétons et des vélos (mode de circulation doux) grâce à une lisibilité des voies douces et des itinéraires efficaces en temps, sécurité et qualité.

Il paraît donc évident que les circulations douces comptent parmi les défis auxquels devra répondre ce nouveau PLU. On s'attend à ce que cette priorité affichée pour le développement des liaisons en circulations douces, s'accompagne d'un plan précis et ambitieux sur tous les chemins doux à créer afin de mailler les différents quartiers, les relier entre eux et permettre aux habitants de se déplacer à pied et à vélo en toute sécurité, à l'écart des voitures ou en partageant les voies, sur l'ensemble de l'agglomération. Or dans les documents d'orientations d'aménagement sectorielles présentant les 13 différents programmes de lotissements sur notre commune, secteur par secteur, la description des projets de cheminements doux n'est pas renseignée pour 7 d'entre eux, plus de la moitié donc !

Je n'ai pas l'impression que ce sujet ait été traité à la hauteur des enjeux environnementaux et de santé publique qu'il incarne.

Permettre aux habitants de changer leur manière de se déplacer et d'utiliser le vélo pour les trajets courts est une nécessité. Il faut encourager toutes les alternatives au déplacement en voiture.

Ce point est donc à préciser dans le projet de PLU, il faut le retravailler pour aboutir à la réalisation d'un réseau structuré partout dans l'agglomération allant des habitations aux écoles, terrains de sport, services, pour que chacun puisse se déplacer à vélo en sécurité avec un calendrier de réalisation des aménagements.

Cordialement

Élisabeth Huet